

HEIDWILLER Charte Natura 2000

Dix hectares classés

La commune de Heidwiller a signé la semaine dernière une déclaration d'adhésion à la Charte Natura 2000. De cette manière, elle s'engage pour cinq ans à préserver de toute dégradation dix hectares de terrains communaux situés le long de la Largue, en site environnemental sensible.

Petit à petit, le canevas du site Natura 2000 de la vallée de la Largue se dessine. Après Dannemarie (1,59 ha), Manspach (0,56 ha), Wolfersdorf (0,84 ha) et Liebsdorf (2,21 ha), c'est au tour de la commune d'Heidwiller d'avoir accepté de protéger 10 hectares de terrains communaux, en signant une déclaration d'adhésion à la Charte Natura 2000.

991 hectares de la vallée de la Largue (privés et publics), répartis sur 31 communes, forment en effet un périmètre Natura 2000, défini en 1998 en application de deux directives européennes pour préserver des milieux et des espèces sensibles.

« Nous allons d'abord voir les communes, pour qu'elles montrent l'exemple »

Mais pour que cette protection soit réelle, il faut que les propriétaires des parcelles s'engagent volontairement, à travers une Charte qui comprend une dizaine d'engagements (exemple : maintenir les prairies permanentes, limiter les dérangements de la faune lors de la réalisation de travaux,

préserver les zones humides ou inondables). Dans la vallée de la Largue, cette Charte a été élaborée par un comité de pilotage formé de représentants du Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue (SMARL), gestionnaire du site Natura 2000, de l'administration et des acteurs locaux (industriels, associations, agriculteurs...).

Le SMARL a ensuite eu la lourde tâche de recenser toutes les parcelles concernées et doit maintenant inciter communes et privés à s'engager, sachant qu'en contrepartie, ceux-ci sont exonérés de la taxe foncière sur les terrains contractualisés pendant la durée du contrat, soit cinq ans. « Nous allons d'abord voir les communes, pour qu'elles montrent l'exemple », expliquent Nathalie Gardella et Hugo Linert, respectivement animatrice et riviériste du SMARL.

A Heidwiller, la commune a donc accepté de protéger deux terrains différents : une peupleraie située de part et d'autre de la D 466 et un terrain exploité depuis 6 ans à titre gracieux par un agriculteur, qui sera reversé au milieu naturel d'ici la fin de l'année. « Heidwiller est connu pour sa fibre verte, a souligné le maire Jean Ley après avoir signé la déclaration d'adhésion. Par exemple, la mairie est chauffée avec une pompe



Le maire Jean Ley a signé la charte en présence de Dany Dietmann, président du SMARL et du comité de pilotage du site Natura 2000, Helmuth Bihl, président de la comcom du secteur d'Illfurth, Jean-Michel Monteillet, maire de Spechbach-le-Bas, Nathalie Gardella, animatrice au SMARL et Hugo Linert, riviériste, ainsi que Serge Dolik et Jean-Pierre Marchand, de la direction départementale des territoires. PHOTOS DNA

à chaleur. Et la commune bénéficie de deux libellules [pour son engagement à limiter l'utilisation des pesticides, ndlr]. C'est dans cet esprit que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de signer la Charte. Nous sommes pour une gestion raisonnée, dans le respect de la nature, des animaux et de l'environnement ».

« Cet engagement est volontaire, on n'oblige personne à signer », a de son côté insisté Dany Dietman, président du SMARL et du Comité de pilotage du Site Natura 2000. Si elle souhaite aller plus loin, la commune pourra également s'engager via des contrats (par exemple pour replanter sur le terrain utilisé actuellement par l'agriculteur ou encore, même si ce n'est pas d'actualité, couper la peupleraie pour recréer un habitat naturel). Elle bénéficierait alors d'aides de l'Europe et de l'Etat pour ces travaux. ■

EMILIE BROTEL



Près de la peupleraie, l'une des deux zones que la commune s'est engagée à préserver.



Hugo Linert montre la deuxième zone concernée, actuellement cultivée par un agriculteur.